



ARRETE N° 246

ARRETE CONJOINT FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DESIGNES POUR SIEGER
A LA COMMISSION DE SELECTION DES APPELS A PROJETS POUR LES
ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE DE SANTE DE L'OCEAN INDIEN
ET LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MAYOTTE**

VU le code de santé publique ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 modifié par le décret 2014-565 du 30 mai 2014, relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

VU le décret n°2014-1407 du 26 novembre 2014 portant extension et adaptation du code de l'action sociale et des familles au département de Mayotte ;

VU le décret du 22 août 2018 portant nomination de Madame Martine LADOUCKETTE, Directrice Générale de l'Agence de Santé de l'Océan Indien ;

VU la délibération n°2059/2015/CD du 2 avril 2015 nommant Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI Président du Conseil Départemental de Mayotte ;

VU l'arrêté n°18/DAJ/CD/2015, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Issa ISSA ABDU, 4^{ème} Vice-Président du Conseil Départemental ;

VU la circulaire n° DGCS/5B/2010/434 du 28 décembre 2010 relative à la procédure d'appel à projet et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Sur proposition du Directeur Général Adjoint et préfigurateur de l'ARS Mayotte, et du Président du Conseil Départemental ;

ARRETE

Article 1^{er} : Sont désignés comme membres siégeant à la commission de sélection des appels à projets médico-sociaux relevant des compétences conjointes de l'Agence de Santé de l'Océan Indien et du Président du Conseil Départemental:

Sont nommés membres avec voix délibérative,

- **Au titre de représentants du Département de Mayotte**

Titulaires :

M. Issa ISSA ABDOU, 4^{ème} Vice-Président du Conseil Départemental chargé de l'action sociale, la santé et la solidarité,

M. Ben Younoussa ISSOUF ALI, Directeur de la direction des personnes âgées et personnes handicapées (DPAPH).

Suppléants :

Mme Insya DAOUDOU, membre de la commission de l'action sociale, la santé et la solidarité, conseillère départementale de Sada,

Mme Allaouiya ABDOURAZAKOU, Chef de service évaluation de l'autonomie.

- **Au titre de représentants de l'Agence Régionale de Santé Océan Indien**

Titulaires :

M. Xavier MONTSERRAT, Directeur Générale Adjoint et Préfigurateur de l'ARS Mayotte,

M. Eriqie MARIE-LOUISE, Chargé de mission offre de soins hospitalière et médico-social, ARS DIM.

Suppléants :

M. Patrick BOUTIE, Responsable du pôle offre de soins, ARS DIM,

Mme Ancha BAMANA, Chargée de la coordination des actions de prévention, ARS DIM.

- **Au titre des représentants d'usagers :**

- **Représentant d'associations de retraités et de personnes âgées**

Titulaires :

M. Hadurami BACAR, Président de la FMAPAR Mayotte,

M. Mouhamadi MAMBO, membre de la FMAPAR Mayotte.

Suppléants :

M. Toihiri HOURFANE, membre de la FMAPAR Mayotte,

Mme Nadine CHAKRINA, membre de la FMAPAR Mayotte.

Représentant d'associations de personnes handicapées

Titulaires :

Mme Houdhayati MOGNE MALI, Présidente de l'ADAPEI Mayotte,
M. Anthoumani ALI, Président l'APEAHDM.

Suppléants :

M. Soihili ALI, trésorier de l'ADAPEI Mayotte,
M. Ynoussa HAMADA, trésorier adjointe de l'APEAHDM.

Sont nommés membres avec **voix consultative,**

- **Au titre de représentants des fédérations représentatives des personnes morales gestionnaires d'établissements et de services médico-sociaux**

Titulaires :

Mme Razafina OILI, Directrice de l'ADSM et représentante FEHAP,
Mme Hélène LE HIR, Directrice Générale de Mlézi Maoré et représentante FEHAP.

Suppléants :

M. Christian BONNEAU, Délégué régional FEHAP OI et administrateur de l'ARAR SAD,
M. Jean-Paul PINEAU, Délégué régional adjoint au secteur personnes handicapées et Directeur Général de la Fondation Père Favron.

- **Au titre des personnalités qualifiées spécialement compétentes dans le domaine des personnes âgées et personnes en situation de handicap**

Titulaires :

Mme Sitirati GUE, Chef de service Programmation, Equipement et Prestation à domicile, Conseil Départemental de Mayotte,
Dr Abdon GOUDJO, Conseiller médical, ARS DIM.

Suppléants :

Dr Abdoukarime ABAINÉ, Directeur de la direction de la prévention des risques professionnels,
Mme Moissoukari MADI, Responsable Action Sociale de la CSSM

- **Représentants d'usagers spécialement concernés par l'appel à projet**

Titulaire :

M. ALI Nizary, président UDAF Mayotte,

Suppléante :

Mme AHMED Inaya, Vice-Présidente UDAF Mayotte.

- **Personnels des services techniques, comptables ou financiers des autorités compétentes pour délivrer l'autorisation**

Titulaires :

Mme Azalée VALOUR-TOURE, Responsable des Fonctions supports, ARS DIM,
M. Ahmed ABDOUL-ANZIZE, direction de la commande publique, Conseil
Départemental de Mayotte.

Suppléants :

M. Madi Chanfi AHAMADA, Chargé de l'allocation des crédits du FIR, ARS
DIM,
M. Maarouf MADI, direction de la commande publique, Conseil Départemental.

Article 2 : La durée du mandat des membres de la commission est de trois ans, à compter de la date de signature du présent arrêté. Le mandat est renouvelable.

Article 3 : Un recours contentieux peut-être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : La Directrice Générale de l'Agence de Santé de l'Océan Indien et le Président du Conseil Départemental de Mayotte sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mamoudzou, le 9 Juillet 2019

Le Président du Conseil Départemental
Mayotte

La Directrice Générale de l'Agence de de
Santé de l'Océan Indien

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation
Le 4ème Vice-Président
Issa ISSA ABDU

Xavier MONTSERRAT
Directeur Général Adjoint
A R S Mayotte
Agence de Santé de l'Océan Indien